

## On doit tous respecter les droits fondamentaux d'accessibilité des personnes handicapées

Le 8 septembre 2020

Selon de récents rapports des médias, les personnes ayant des problèmes de mobilité font face à des difficultés lorsqu'elles vont voter dans certains bureaux de vote de la province. Ces allégations préoccupent la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick qui rappelle à toutes les parties prenantes que l'accès aux bâtiments publics offrant un service public comme le vote lors d'élections est un droit humain fondamental des personnes handicapées. Plus particulièrement, nous devons veiller à ce que toutes les personnes handicapées puissent exercer leur droit démocratique de voter et de participer au processus politique sur un pied d'égalité avec les autres citoyens de la province, comme le garantit la *Charte canadienne des droits et libertés*.

S'il doit être conforme à la *Loi électorale* provinciale, le processus électoral doit également respecter la *Loi sur les droits de la personne*, une loi fondamentale de la province ayant un statut quasi constitutionnel qui a préséance sur toutes les autres lois provinciales. En outre, les mesures d'adaptation doivent respecter la dignité et la vie privée des personnes handicapées. Par exemple,

le vote à proximité du bureau de scrutin est une mesure d'adaptation, mais elle risque de porter atteinte à la vie privée et à la confidentialité et peut constituer un affront à la dignité et au respect de soi d'une personne.



Le Nouveau-Brunswick comptant plus de 160 000 personnes handicapées\*, tous les ordres de gouvernement doivent veiller au respect des obligations relatives aux droits de la personne, et plus particulièrement celles qui touchent les personnes handicapées. Il est donc essentiel que les

étapes de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, des politiques, des lois et des services gouvernementaux tiennent compte de ces obligations afin que toutes les Néo-Brunswickoises et tous les Néo-Brunswickois puissent vivre dans l'égalité et la dignité au quotidien. De plus, toutes les Néo-Brunswickoises et tous les Néo-Brunswickois ont la responsabilité de s'assurer que tous puissent participer sans restriction à la vie politique, économique et sociale de la province.

---

Claire Roussel-Sullivan  
Présidente

\* Source – Statistique Canada – Personnes ayant une incapacité